



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

### PROCES-VERBAL N° 8

---

Réunion du mardi 07 septembre 2021

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### **OZOIR-LA-FERRIERE – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 77 350 0101**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en niveau 5 jusqu'au 21/10/2020.

Suite à la visite de M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 15/06/2021, il avait été constaté une non-conformité majeure concernant la distance de sécurité entre la ligne de touche et les bancs de touche qui est de 2m au lieu de 2.50m.

Le 03/09/2021, M. GODEFROY a effectué une nouvelle visite de l'installation pour envisager une solution alternative permettant de respecter la distance de sécurité et ce dans l'attente de la réalisation des travaux prévue courant septembre 2021.

Après étude du courrier de la ville d'OZOIR LA FERRIERE et avis de M. GODEFROY, la Commission donne un avis favorable à la réduction de la largeur de l'aire de jeu (66m au lieu de 68m) ; cet aménagement permettant de garantir la distance de sécurité de 2.50m minimum entre la ligne de touche et les bancs de touche.

La C.R.T.I.S. demande à la ville de l'informer une fois les travaux effectués afin de programmer une contre-visite de contrôle.

Décision transmise à la Commission Régionale des compétitions jeunes et Seniors.

##### 1.3. Changements de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 2.1 – Eclairage régional (E5 – E6 – E7)

### **LES LILAS – PARC DES SPORTS N°1 – 93 045 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en Niveau E5 (ex E4) jusqu'au 21/09/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 06/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 293 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.71.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/09/2023.

### **IVRY-SUR-SEINE – STADE DES LILAS – NNI 94 041 02 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en Niveau E5 (ex E4) jusqu'au 15/010/2020.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 04/08/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 04/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 255 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.75.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.5.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/09/2023.

## 2.2 – Eclairages fédéraux (E1 – E2 – E3 – E4)

### **IVRY-SUR-SEINE – STADE CLERVILLE – NNI 94 041 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en Niveau E4 (ex E3) jusqu'au 24/09/2021.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 31/08/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 31/08/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 388 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.78.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/09/2022.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. pour validation définitive.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE